

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mercredi 4 novembre 2020 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Patrick Feeny a motivé son absence.

2020-11-R5733 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire ce mercredi 4 novembre 2020 à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Le Maire M. Neil Gagnon et les conseillers Messieurs Pierre Laramée, Jeannot Émond, Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement. Le conseiller M. Patrick Feeny a motivé son absence.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2020-11-R5734 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

ORDRE DU JOUR

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2020
- 0.4 Période de question

Administration générale

- 100.1 Achat portable pour conseillers
- 100.2 CHGA – 40^e anniversaire
- 100.3 RIAM – Demande de résolution d'adoption du budget 2021
- 100.4 CHGA – Proposition publicitaire Clé en main – 2021 et 2022
- 100.5 Carrefour Jeunesse Emploi – 500\$ année 2020

Conseil municipal

- 110.1 Comité du patrimoine de Montcerf-Lytton – Pont de l'aigle
- 110.2 MRCVG – Demande appui – Chasse à l'original
- 110.3 Gare de Venosta – Demande appui des municipalités (à rapporter à la prochaine séance)

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des comptes payés, à payer et salaires au 31 octobre 2020

Sécurité Publique

Voirie

- 300.1 Informations – avancement du dossier rues Marianne – Cécile et Labelle
- 300.2 Travaux – Pont de l'aigle

Environnement

Aménagement et urbanisme

Loisirs, culture et bibliothèque

Correspondance officielle reçue

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2020-11-R5735 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 7 octobre 2020

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2020-11-R5736 Achat portables pour membres du conseil

ATTENDU QUE les membres du conseil ont demandé un prix pour l'achat de portable afin que la municipalité devienne une municipalité sans papier et de faciliter les séances du conseil en ZOOM suite à la pandémie;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite au Groupe DL solutions informatiques;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte la soumission au montant de 12 913.74\$ taxes incluses selon la proposition no : MKI017892 Version 1.

Adoptée.

2020-11-R5737 Adoption des prévisions budgétaires de la RIAM 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2021 de la Régie intermunicipal de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget 2021 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 834 739\$

Adoptée.

2020-11-R5738 CHGA Proposition publicitaire « Clé en main »

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la proposition publicitaire « Clé en main » de la radio CHGA pour l'année 2021 et 2022 au coût de 1650.00\$ plus taxes pour chaque année ainsi que la carte de membre commerciale au montant de 35\$ par année.

Adoptée.

2020-11-R5739 Don à Carrefour Jeunesse emploi

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité paye un montant de 500\$ à Carrefour Jeunesse emploi tel que prévu à l'entente qui se terminera au 31 décembre 2020.

Adoptée.

2020-11-R5740 Appui Comité du patrimoine de Montcerf-Lytton

ATTENDU QUE LE Comité du Patrimoine de Montcerf-Lytton demande à la municipalité d'Egan-Sud de se prononcer en faveur du maintien du pont de l'Aigle à son endroit dès l'aboutissement de la route Maniwaki -Témiscamingue ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipalité d'Egan-Sud demande que le pont de l'Aigle soit protégé dans son intégrité et à son endroit actuel.

Adoptée.

2020-11-R5741 Demande au gouvernement provincial – Chasse à l'orignal

CONSIDÉRANT les correspondances adressées à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, relativement aux barrages routiers déployés sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de la chasse à l'orignal en septembre et octobre 2020, dont copies sont jointes à la présente;

CONSIDÉRANT les inquiétudes manifestées dans ces correspondances relativement à la sécurité des différentes parties impliquées;

CONSIDÉRANT qu'en date de l'adoption de la présente, aucune sortie publique n'aurait été réalisée par la ministre de la Sécurité publique relativement au litige en cours;

CONSIDÉRANT qu'en date de l'adoption de la présente, les inquiétudes manifestées en septembre 2020 demeurent;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que la ministre de la Sécurité publique intervienne publiquement afin d'assumer son rôle de leader dans ce dossier pour que des orientations claires soient données aux autorités concernées afin d'éviter tout débordement, de part et d'autre;

CONSIDÉRANT que de telles orientations devraient être données pour la présente situation, mais également en prévention de prochaines qui pourraient survenir, dans un objectif ultime de sécurité;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique doit sans délai rencontrer les autorités et parties impliquées afin de prévoir l'adoption d'un Plan d'action, préalablement à toute autre situation similaire qui pourrait survenir;

CONSIDÉRANT qu'il serait également opportun que le gouvernement provincial travaille de concert avec le gouvernement fédéral dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il en va de la sécurité de l'ensemble des citoyens et citoyennes de la Vallée-de-la-Gatineau, peu importe l'origine ou la nature des revendications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud d'appuyer la résolution numéro 2020-R-AG270 adoptée par la MRCVG,

De demander à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, d'intervenir publiquement afin que des orientations claires soient données aux autorités concernées suite aux revendications énoncées en septembre et octobre 2020 et ayant mené à des barrages routiers sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

De demander au gouvernement du Québec d'impliquer le gouvernement fédéral pour la mise en place d'un Plan d'action dans ce dossier;

Adoptée.

2020-11-R5742 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 31-10-2020 au montant de	1 473.51\$
Les dépenses à payer 31-10-2020 au montant	8 763.82\$
Les salaires payés au 31-10-2020 au montant de	8 344.02\$

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note à l'effet que la directrice générale donne des informations aux membres du conseil concernant l'avancement du dossier des travaux des rues Marianne, Labelle et Cécile.

2020-11-R5743 Réparation surface de roulement – Pont de l'aigle

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a reçu une plainte concernant la dégradation de la surface de roulement du pont de l'Aigle ;

ATTENDU QUE les municipalité de Montcerf-Lytton et de Egan-Sud ont la responsabilité d'entretenir cette surface ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte que la municipalité de Montcerf-Lytton demande des soumissions pour la réparation de la surface de roulement du pont et que suite à la réception de celle-ci une décision sera prise à cet effet.

Adoptée.

2020-11-R5744 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h30.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière